



Formulaire d'engagement Bio Cohérence - Magasin détaillant

Ce formulaire détaille les engagements réciproques de Bio Cohérence et du magasin adhérent.

Les engagements du magasin

En demandant l'adhésion et la labellisation Bio Cohérence, le magasin s'engage à :

- ✓ Respecter et soutenir la charte de Bio Cohérence et les fondamentaux de la bio qui y sont inscrits
- ✓ Respecter les règles d'usage du label et du logo qui en permettent la reconnaissance et se mettre directement en relation avec l'association en cas de doute
- ✓ Réaliser annuellement un autodiagnostic de ses pratiques au regard des points du cahier des charges des magasins détaillants à l'aide du formulaire fourni par Bio Cohérence
- ✓ Respecter toute décision prise par le comité de marque, sans préjudice des dispositions prévues au recours [*statuts de Bio Cohérence, article 9-B*]
- ✓ Privilégier les produits Bio Cohérence dans ses approvisionnements
- ✓ Favoriser, dans la mesure du possible, la contractualisation avec les producteurs dans le cadre de ses relations commerciales
- ✓ Régler annuellement le montant des frais d'adhésion (y compris les frais de contrôle) définis par l'assemblée générale de Bio Cohérence

Les engagements de Bio Cohérence

Bio Cohérence s'engage vis-à-vis de chaque adhérent magasin à :

- ✓ Le tenir informé de toute évolution du cahier des charges, de la charte et des éléments de l'autodiagnostic
- ✓ Lui envoyer annuellement l'autodiagnostic magasin à compléter et lui transmettre dans un délai raisonnable toute décision du comité de marque concernant son dossier
- ✓ Recevoir et traiter toute réclamation concernant la situation de son dossier
- ✓ Garantir la confidentialité des données qu'elle reçoit et qui lui sont transmises par ses adhérents
- ✓ Développer, protéger et promouvoir le label Bio Cohérence
- ✓ Garantir et entretenir la crédibilité du label
- ✓ Informer de l'intérêt d'une agriculture biologique socialement, environnementalement et économiquement cohérente
- ✓ Défendre les intérêts du label et des membres de l'association

Bio Cohérence

22 avenue des Peupliers
31320 Castanet-Tolosan

Tél. 05 34 31 66 41

www.biocoherence.fr